Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du règlement (CE) nº 642/2009 de la Commission mettant en œuvre la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences relatives à l'écoconception des téléviseurs

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

[Publication des titres et des références des méthodes de mesures transitoires [1] *aux fins de la mise en œuvre du règlement (CE) nº 642/2009 et, notamment, de son annexe II]*

(2010/C 114/05)

Paramètre mesuré	Organisme	Référence	Titre
Consommation électrique en mode «Marche» — Termes, définitions et abréviations	CEI	Section 3 de la norme CEI 62087, éd. 2.0. En cas d'incompatibilité de la section 3 de la norme CEI 62087, éd. 2.0. avec la définition figurant à l'article 2, du règlement (CE) nº 642/2009, ledit règlement prévaut.	Méthodes de mesure de la consommation électrique des appareils audio, vidéo et analogues
Consommation électrique en mode «Marche» — Méthode générale de mesure	CEI	Section 5 de la norme CEI 62087, éd. 2.0. En cas d'incompatibilité de la section 5 de la norme CEI 62087, éd. 2.0. avec l'annexe I, points 3 et 4, ainsi qu'avec l'annexe II, point 1, du règlement (CE) nº 642/2009, ledit règlement prévaut.	
Consommation électrique en mode «Marche» — Conditions de mesure et mesure de la consommation moyenne des téléviseurs en mode «Marche»	CEI	Section 11, points 1 à 4 et point 6, de la norme CEI 62087, éd. 2.0. En cas d'incompatibilité du point 6 de la norme CEI 62087, éd. 2.0. avec l'annexe I, points 3 et 4, ainsi qu'avec l'annexe II, point 1, du règlement (CE) nº 642/2009, ledit règlement prévaut.	
Consommation électrique en mode «Attente/Arrêt» — Termes et définitions	CENELEC	Section 3 de la norme EN 62301, éd. 1.0. En cas d'incompatibilité de la section 3 de la norme EN 62301, éd. 1.0. avec l'article 2, du règlement (CE) nº 642/2009, ledit règlement prévaut.	Appareils électrodomestiques — mesure de la consommation d'énergie en mode «Attente»
Consommation électrique en mode «Attente/Arrêt» — Conditions générales de mesure	CENELEC	Section 4 de la norme EN 62301, éd. 1.0. En cas d'incompatibilité de la section 4 de la norme EN 62301, éd. 1.0. avec l'annexe II, point 2, du règlement (CE) nº 642/2009, ledit règlement prévaut.	
Consommation électrique en mode «Attente/Arrêt» — Mesures	CENELEC	Section 5 de la norme EN 62301, éd. 1.0. En cas d'incompatibilité de la section 5 de la norme EN 62301, éd. 1.0. avec l'annexe II, point 2, du règlement (CE) nº 642/2009, ledit règlement prévaut.	

[1] Il est prévu de remplacer dans le futur ces méthodes de mesure transitoires par des normes harmonisées. Lorsqu'elles seront disponibles, les références des normes harmonisées seront publiées au *Journal officiel de l'Union européenne*, conformément aux articles 9 et 10 de la directive 2009/125/CE.